



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La LFI Mayotte apporte son soutien au mouvement en cours dans le département. L'exaspération de la population face à l'insécurité est telle qu'une mobilisation de tous les habitants de l'île était clairement inévitable.

En réponse à la revendication légitime du collectif des Forces Vives pour plus de sécurité, le Ministre Darmanin n'a pu remmener dans l'île que 15 gendarmes supplémentaires dont les premières actions spectaculaires consistent à l'intimidation des personnes actives dans le mouvement en cours ? Pour l'instant, ceux qui rackettent et agressent la population depuis plusieurs années agissent librement dans la nature ...

La LFI Mayotte soutient sans réserve la demande des collectifs sur la levée immédiate des titres de séjours territorialisés. Ce traitement inégal des étrangers sur notre territoire français est inconcevable et inacceptable. La solidarité nationale ne peut pas être à géométrie variable.

Depuis l'avènement de la départementalisation de Mayotte en 2011, les Mahorais n'ont cessé de réclamer l'égalité des droits. Pourquoi une loi supplémentaire et spécifique ? Les citoyens français à Mayotte sont des Français à part entière et devraient accéder à l'égalité républicaine sans condition aucune.

Le maintien des barrages est l'unique moyen de pression efficace qui pourra encore faire évoluer les propositions du gouvernement. Le volet sécuritaire est largement insuffisant. Darmanin ne peut en aucun cas faire l'impasse de dépêcher sans délai des gendarmes et des policiers supplémentaires pour répondre à l'attente de la population.

Mamoudzou, le 15 février 2024